

**ASSEMBLEE NATIONALE**5 décembre 2005

---

**PROROGATION DU MANDAT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX  
ET DES CONSEILLERS GÉNÉRAUX RENOUVELABLES EN 2007 - (n° 2577)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 12

présenté par  
MM. Le Roux, Derosier  
et les membres du groupe Socialiste et apparentés

-----  
**ARTICLE 3**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à revenir sur le décalage d'un an (mars 2011 plutôt que mars 2010) des élections cantonales proposé par le Gouvernement. Le renouvellement triennal des conseils généraux peut souffrir d'une exception, et cette mesure ne semble pas strictement conditionnée par l'objectif de la loi qui devrait se limiter stricto sensu aux échéances de 2007.